



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 mars 2022 (18h32)

Salle Etable- La Lombardière

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	31
Votants	:	45
Convocation et affichage	:	24/03/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Sylvette DAVID), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à François CHAUVIN), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à Laurent MARCE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Laurence DUMAS), Denis SAUZE (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Jean-Yves BONNET, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE.

CC-2022-104 - ADMINISTRATION GENERALE - A NOS WATTS - PRISE DE PARTICIPATION EN PHASE D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Christian MASSOLA

Depuis fin 2015, Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années.

Consciente des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, tout en favorisant leur appropriation par les acteurs du territoire et la maximisation des retombées économiques locales, Annonay Rhône Agglo a souhaité mettre en place une société de développement de l'énergie solaire. A Nos Watts a ainsi été créée en juin 2020 partenariat avec les autres membres fondateurs que sont Coopawatt, Aurance Energies et Energie Partagée.

La première prise de participation d'Annonay Rhône Agglo s'est faite en phase de développement de la première grappe d'installations photovoltaïques en 2020 (à

hauteur de 45% soit 67 500€). Il est proposé une nouvelle participation de communauté d'agglomération afin de co-financer la construction de ces installations photovoltaïques prévue sur 2022-2023 à travers un apport en capital et en compte courant d'associés (CCA). Les communes volontaires sont également invitées à participer financièrement au projet dans cette phase de construction.

Le montant total des travaux s'élève à 1 584 746 €, financé comme précisé ci-dessous.

Ressources		Emplois	
Capital Social	30 000	Investissement	1 584 746
Compte courant d'associé	186 949		
Subvention	100 000		
Dette bancaire	1 267 796		
Total	1 584 746	Total	1 584 746

Conformément à la répartition financière prévue aux statuts et pacte d'associés (quote part de participation de la communauté d'agglomération et des communes à A Nos Watts de 45%), il est proposé la répartition suivante :

Fonds Propres en Construction / Exploitation

Capital Social	Montant	% détention	Détails
EPI	13 200	44,0%	
Annonay Rhône Agglo et communes intéressées	13 500	45,0%	
Aurance Energies	3 000	10,0%	
Coopawatt	300	1,0%	
TOTAL	30 000	100%	

Compte Courant d'Associé	Montant	% apport	Taux d'intérêt
EPI	82 258	44,0%	5,0%
Annonay Rhône Agglo et communes intéressées	84 127	45,0%	5,0%
Aurance Energies	18 695	10,0%	5,0%
Coopawatt	1 869	1,0%	5,0%
TOTAL	186 949	100%	

La participation de l'agglomération s'élèvera au maximum à 13 500 € en capital et 84 127 € en compte courant d'associé. Le montant de participation définitif de l'Agglomération sera déterminé une fois la participation des communes confirmée. A noter, il est prévu une répartition de l'ordre de 2/3 pour les communes et 1/3 pour la communauté d'agglomération.

VU la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et L2253-1,

VU le Code de l'énergie, notamment l'article L.314-28,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération cadre du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018 portant sur le développement des énergies renouvelables,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 juin 2019 portant sur la sélection d'un partenaire suite à l'appel à manifestation d'intérêt "partenariat technique et financier pour l'accompagnement à la création d'une SAS solaire",

VU la délibération du bureau communautaire du 02 juillet 2019 relative à l'approbation d'une convention de partenariat, approbation de promesses types de COT, BE et de COT et BE types avec la future SAS,

VU la délibération du conseil communautaire du 20 février 2020 relative la création de la société A Nos Watts,

VU la délibération du bureau communautaire du 20 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au sein du comité de direction d'A nos Watts,

VU le projet de convention d'avance en compte-courant à la société A nos Watts, ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la participation financière d'Annonay Rhône Agglo à la construction de la première grappe d'installations photovoltaïques portées par la société A Nos watts,

APPROUVE le projet de convention d'avance en compte-courant à la société A nos Watts, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'avance en compte-courant à la société A nos Watts,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant légal, à réaliser l'ensemble des dépenses afférentes, dans la limite des inscriptions budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 29/03/22

Affiché le : 01/04/22

Transmis en sous-préfecture le : 29/03/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220324-32182-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET